

65070 / 04.13 / 9 **Horaires variables et temps partiel :**

Des salariés en temps partiel ont vu sur leur fiche de paye un étrange phénomène lors de la capitalisation des heures. En effet, les heures mises dans le capital temps ont été proratisées en fonction de leur temps de présence, or, ces heures du compteur variable sont des heures pleines et entières et ne doivent pas à ce titre être proratisées.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Pourquoi une telle discrimination envers les salariés à temps partiel ou est-ce encore un bug du système ?

Réponse : Le terme discrimination n'est pas approprié. Nous avons remonté cette question à l'ingénierie paie en central. Celle-ci est en cours de documentation.